

# GDSA35 : 60 ans d'histoire du sanitaire apicole en Ille-et-Vilaine

*Soixante ans, c'est plus qu'une vie professionnelle mais cela ne couvre pas une vie de passion auprès des abeilles. Les plus jeunes d'entre nous méconnaissent le plus souvent ce que pouvaient être les pratiques apicoles ainsi que l'environnement sanitaire qui ont conduit à la création de notre Groupement de défense sanitaire apicole d'Ille-et-Vilaine (GDSA35) en 1965.*



par **Albert Delamarche, Bertrand Patin et Jean-Yves Sénéchal**

**D**ans les années de l'après-Seconde guerre mondiale, la chute des cours du miel, l'arrivée massive du sucre de canne et de betterave vont entraîner un effondrement temporaire de l'apiculture qui s'en relèvera dans les années 1950, difficilement. Elle aura alors totalement changé. Deux mondes se côtoient et s'ignorent :

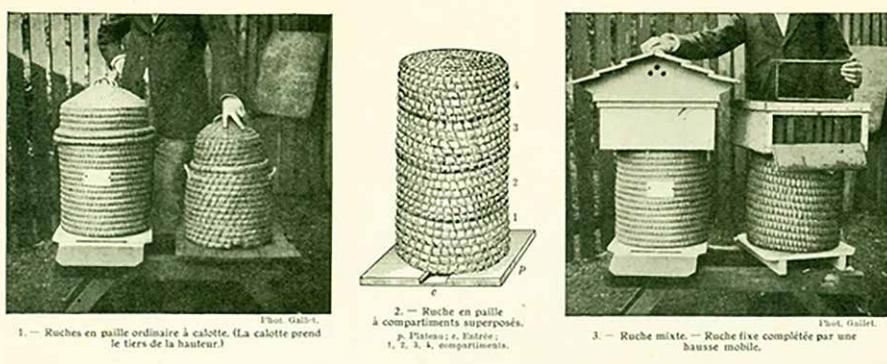
- D'une part, les professionnels utilisant des ruches à cadres : ils pratiquent la création d'essaims artificiels, parlent déjà de sélection et, pour certains, commencent l'élevage de reines<sup>1</sup>. Ils sont les héritiers des apiculteurs de l'entre-deux-guerres qui, avec leurs ruches en paille, avaient mis en place un système de hausses pour éviter l'étouffement des essaims et ainsi protéger leurs colonies. À cette époque, certaines exploitations sont déjà conséquentes, elles comptent parfois plus de 500 ruches. Un excès de production de miel dans les années 1955-1960 conduira d'ailleurs, en 1960, à la création d'une coopérative apicole de vente dans l'Ouest.

---

1 – Par exemple M. Hervault (père), de la commune de Janzé.

• D'autre part, une foule d'amateurs dont la qualification s'échelonne du cueilleur de miel (le plus grand nombre) à celui d'érudit passionné à la pointe de l'innovation (quelques-uns). Ce monde d'amateurs, à quelques exceptions près, ne parle pas de sanitaire, il ne sait pas que les abeilles peuvent être malades. Ces apiculteurs ramassent des essaims (très nombreux à l'époque), les mettent dans toutes sortes de ruches, même quelquefois dans des ruches à cadres. Pour un grand nombre d'entre eux, la récolte se pratique par étouffement des abeilles. Quelle sélection à l'envers : on tue les meilleures ruches pour ne garder que les moins bonnes...

© Larousse Agricole, 1922, tome 2



En haut, des ruches en paille publiées dans l'encyclopédie Larousse Agricole de 1922.  
En bas, des ruches en paille conservées par l'association Abeilles Mayennaises.  
Ces modèles donnent un aperçu des ruches traditionnelles de l'entre-deux-guerres.

© Abeilles Mayennaises

Dans cet univers, il devenait de plus en plus difficile pour les apiculteurs de maintenir leur cheptel face aux épidémies de loque américaine, d'acariose et de nosémose. Dans ce contexte, l'État incite tous les éleveurs à se regrouper pour organiser la lutte contre ces maladies dites « légalement contagieuses ». Dans notre département, un apiculteur professionnel, M. Jaril, joue un rôle clef : il regroupe, avec l'aide de la Direction des services vétérinaires (DSV), les apiculteurs professionnels afin de créer une association de lutte, à l'image de ce qui s'était mis en place chez les éleveurs bovins pour endiguer la tuberculose et la fièvre aphteuse. Le GDSA est né le 7 août 1965.

### Les années 1980 et l'essor des menaces sanitaires

L'arrêté du 11 août 1980, qui organise le dispositif sanitaire de lutte contre les maladies des abeilles, donne un cadre d'action aux groupements sanitaires (GDSA) et leur permet d'avoir désormais recours à des agents spécialisés (on parlera d'Agents sanitaires apicoles - ASA) placés sous l'autorité de la Direction des services vétérinaires (DSV, qui deviendra DDCSPP puis DDETSP). Ces agents visitent les ruchers, assurent la surveillance et le dépistage des maladies « légalement » contagieuses, réalisent des prélèvements pour analyse et établissent les documents prévus par l'administration. Ils seront les principaux acteurs de la lutte contre les maladies des abeilles, pendant près de trente ans.

À la demande des éleveurs, une déclaration annuelle des ruches en décembre est mise en place et facilite la localisation des ruchers. Cette déclaration « obligatoire » est bien plus précise que celle d'aujourd'hui : l'apiculteur doit préciser la localisation exacte de ses ruchers (lieu-dit et commune) et aussi le nombre de ruches par rucher. La transhumance et les déplacements sont réglementés et, pour l'Ille-et-Vilaine, toutes les ruches sont contrôlées d'un point de vue sanitaire à leur retour au rucher. Vu les contraintes, certains apiculteurs essaieront de ne pas déclarer les déplacements mais les contrôles et les amendes en remettront plusieurs dans « le droit chemin ».

Dans les années 1980, un nouveau danger menace le cheptel français, « varroa ». DéTECTé en 1982 en Alsace et dans la région de Nice, en l'absence de traitement efficace, il cause dénormes dégâts. Le GDSA35, alors présidé par Pierre Hervault<sup>2</sup>, va mettre en place un protocole de surveillance hors normes. Plusieurs centaines de ruches feront l'objet de dépistages du varroa chaque année grâce à un protocole piloté par Eugène Battais, en collaboration avec M. Cadoret (inspecteur DSV). Les deux hommes s'étaient assigné un objectif surhumain, bloquer le varroa aux portes de l'Ille-et-Vilaine.

2 – Pierre Hervault (fils) succéda à M. Montigné.

Mais malgré leurs efforts, en 1985, *Varroa destructor* (alors appelé *Varroa jacobsonii* Oudemans) est dépisté pour la première fois. Alors, il faut fumiger en urgence toutes les ruches du département. Malgré de nombreuses journées de travail, et probablement à cause de la sous déclaration des ruches, les varroas sont partout en Ille-et-Vilaine. Le GDSA met en place une aide financière pour l'achat de l'appareil de fumigation *Fogger*. Le varroa est ensuite détecté aussi en Côtes-du-Nord, devenu Côtes-d'Armor depuis. La lutte est-elle perdue, malgré une réunion importante à Laval où le GDSA35 est représenté par Bertrand Patin, avec pour objectif d'organiser la lutte contre le varroa dans l'Ouest de la France ?

En 1989, Apistan obtient une Autorisation de mise sur le marché (AMM) : un traitement simple d'emploi et efficace à 99,9 % pour traiter les abeilles contre le varroa. Le combat semble gagné : le GDSA35, pour la première fois, va permettre la délivrance de médicaments grâce à une sorte de programme sanitaire d'élevage dont la Direction des services vétérinaires devient le garant. Mais, dès 1997, des signes inquiétants de résistance apparaissent. Tout est à refaire. Aujourd'hui encore, le varroa est la principale cause de mortalité des colonies d'abeilles.

C'est aussi dans ces années que la filière apicole commence à douter de l'efficacité des antibiotiques dans la lutte contre la loque. Ces médicaments masquent les symptômes et donnent l'impression d'une guérison. La filière apicole sera la première filière à préconiser le « zéro antibiotique », bien avant la série de dispositifs qui encadrera son recours pour l'ensemble des filières d'élevage. Il faut dire que même la médecine humaine, à cette époque, est favorable au 100 % antibiotique.

Les deux présidents suivants, M. Grelier et M. Girod, sont les premiers non-professionnels à assurer cette fonction. M. Girod portera un projet de fusion avec le Syndicat dont il assure également la présidence. En 2000, l'élection surprise de Jean-Pierre Audrain à la présidence du GDSA mettra un terme à ce projet.

Au cours des années suivantes, le désengagement de l'État devient perceptible : décalages de plus en plus importants dans le paiement des indemnités des ASA (plusieurs années de retard), réduction des heures de mission du responsable apiculture de la DSV, demande du directeur de ne plus être membre de droit du conseil d'administration du GDSA35 et de se dégager du rôle de vétérinaire conseil, etc.

### **Les années 2000 : rucher-école, PSE et mutations institutionnelles**

En 2001, une première convention est négociée avec le Lycée Agricole de la Lande d'Ouée dans le but de créer un rucher école, toujours actif de nos jours.



© GDSA35

**Le rucher école reçoit aussi les agriculteurs (trices) en polyculture élevage lors de sessions « découverte de l'apiculture ».**

C'est aussi sous la présidence de Jean-Pierre Audrain qu'apparaît *Lettre Info*, bulletin d'information diffusé aux adhérents plusieurs fois par an<sup>3</sup>, et qu'est créée l'Association de défense sanitaire des abeilles du Grand Ouest - Bretagne (A.D.S.A.G.O.B.), association qui regroupe les départements bretons et normands pour harmoniser les luttes contre le varroa (création le 1<sup>er</sup> août 2002). Cette association pilote une expérience de grande envergure, supervisée par Yves Le Conte, chercheur à l'Inrae d'Avignon, sur la « résistance des abeilles aux varroas », impliquant plusieurs centaines de ruches. L'Ille-et-Vilaine participera à hauteur de trente-six ruches, mais à la fin de l'expérimentation, quelques années plus tard, il n'en restera que deux. Jean-Pierre Audrain décrète que « *le président ne doit pas rester jusqu'à qu'il soit démis ou épousé mais doit se retirer quand il lui semble avoir atteint ses objectifs* » et demande son remplacement en 2004.

<sup>3</sup> – La lettre info paraîtra périodiquement sous cette forme jusqu'en 2013, en 2014 elle mutera en une communication annuelle.



© GDSA35

Depuis 2004, le GDSA35 participe à la fête annuelle du miel, organisée par l'association des producteurs de miel de Bretagne.

Dès 2004, la Direction des services vétérinaires (DSV) oriente vers la mise en place d'un Programme sanitaire d'élevage (PSE) avec un vétérinaire conseil pris en charge par le GDSA35. Le nouveau président, Albert Delamarche, usera de diplomatie pour reporter l'échéance d'année en année mais, en 2007, la DSV met fin à ses relations étroites avec la filière apicole : désormais, chaque filière d'élevage doit assumer sa propre organisation sanitaire. Le 18 février 2008, le premier PSE sera signé par le Préfet de région, et Laurent Dejonghe devient le premier vétérinaire conseil. Le GDSA prend alors en charge la réalisation des visites sanitaires prévues par le PSE (tous les apiculteurs adhérents doivent être visités au moins une fois tous les cinq ans, et les professionnels tous les deux ans).

Le 7 mars 2009, Albert Delamarche quitte la présidence du GDSA35 et est remplacé par Jean-Marie Louyer. Mais quelques mois plus tard, le 9 septembre, un conseil d'administration extraordinaire convoqué par onze de ses membres décide de mettre fin au mandat du nouveau président et confie l'intérim à Albert Delamarche et Jean-Pierre Audrain. À l'issue d'une assemblée générale, Albert Delamarche reprend officiellement la présidence, qu'il occupe jusqu'en 2014, avant de demander à être remplacé tout en restant membre du conseil d'administration. Cette crise se déroule dans une période de grande mutation pour le GDSA35 mais aussi le sanitaire animal (voir encadré).

## Des mutations pour le GDSA35, dans les années 2010

- Le GDSA35 décide d'employer les anciens ASA puis les TSA comme conseillers sanitaires apicoles, pour déployer un « plan loque » dit de la « tache d'huile ». Ce plan ambitieux sera repris par L'Association de développement apicole (ADA) de Bretagne, puis par la section apicole de GDS Bretagne. Ce plan aura l'aval de l'Anses. Il permettra, sur une dizaine d'années, de visiter plusieurs centaines de ruches, voire des milliers, en Ille-et-Vilaine puis en Bretagne. Plus de dix années plus tard, certains secteurs sont encore indemnes de Loque américaine. Le traitement des ruches malades se fait par transvasement et, pour les plus malades, c'est la destruction par le feu. Le GDSA35 vote une aide aux petits apiculteurs dont on doit détruire toutes les ruches. Il est décidé que « le GDSA35 offrira un essaim sur cadres ». Pour ce faire, un rucher d'élevage est ouvert sur un terrain du Conseil général.
- Le Conseil général, avec Louis Dubreil, son vice-président à l'agriculture, accorde pour la première fois une aide pour le sanitaire apicole, qui sera reconduite d'année en année. Cette subvention, à but écologique, permettra d'intensifier la lutte contre le varroa et de développer les visites aux apiculteurs.
- En quelques années, les déclarations sont d'abord supprimées puis rétablies, mais dans une forme si imprécise qu'elles perdent toute utilité sanitaire : il devient impossible de localiser les ruchers avec exactitude ou de connaître le nombre de colonies malades.
- Les Agents sanitaires apicoles (ASA) ont été remplacés par les Techniciens sanitaires apicoles (TSA). Contrairement aux ASA, qui intervenaient sous mandat de l'État, les TSA ne relèvent plus directement de l'administration : ils travaillent en lien avec un vétérinaire conseil par le biais d'une convention. Le GDSA choisit de former ses TSA avec la Fnosad-LSA et ses formateurs, même si d'autres organismes sont également agréés.
- En 2010, la DSV devient DDCSPP et le GDSA35 se voit contraint de changer l'adresse de son siège social, auparavant domicilié à la DSV. En 2011, une AG domicilie le GDSA35 au GDS35 multi-espèces.
- En 2012, le PSE est renouvelé pour 5 ans. La commission est de plus en plus exigeante sur les conditions d'application du PSE.
- Depuis le 31 mars 2014, GDS France est reconnu comme l'interlocuteur national de l'État pour la politique sanitaire, et les Fédérations régionales du réseau des GDS (FRGDS), dont GDS Bretagne, sont agréées en tant qu'Organismes à vocation sanitaire (OVS) pour le domaine animal.

En Ille-et-Vilaine, cette évolution avait été anticipée dès 2010, lorsque le GDSA35 s'était rapproché du GDS, démarche qui n'a pas été suivie de la même façon dans d'autres départements.

En voici les étapes :

- D'abord, des contacts informels entre Gilles Lavollée (président du GDS35

multi-espèces) et Albert Delamarche (président du GDSA35).

- Puis, ensuite, la création de la section apicole de GDS Bretagne (en pleine période de fusion des 4 GDS de Bretagne). Albert Delamarche en sera président de 2012 à 2019, ainsi que de la section apicole de GDS France de 2015 à 2019.

En 2014, Albert Delamarche estime que 10 ans de présidence, c'est largement assez (peut-être même trop pour être efficace). Il ne sera pas candidat. Le 11 avril 2014, Bruno Irlande est élu président du GDSA35. Sa présidence sera éphémère et, dès le mois de novembre, à sa demande, il est remplacé par Jean-Yves Sénéchal qui accepte de tenter l'expérience avec, comme grand chantier, l'accueil du congrès de la Fnosad-LSA à l'INSA de Rennes en novembre 2017.

Première conférence lors du congrès Fnosad-LSA de 2017. Thème du jour : « De l'intérêt technico-économique du retrait du couvain mâle dans la lutte biotechnique contre le varroa ».



© Gilles LE ROUX



© Gilles LE ROUX  
Gilles LE ROUX

La forte implication des bénévoles du GDSA35 a permis de vivre un congrès riche en convivialité.

### Congrès de la Fnosad-LSA et projets d'avenir

Congrès qui, sur quatre jours, sera le rendez-vous des apiculteurs et des protecteurs des abeilles. Il a permis d'accueillir un très nombreux public, de tous horizons, lors des conférences, ainsi que dans le parc-expo où se trouvaient une quarantaine d'exposants internationaux.

Cette organisation réussie a mobilisé une centaine de bénévoles et a redynamisé la présence du GDSA35 sur le département.

À cette même période, le PSE est arrivé à son terme et un dossier pour le renouveler a été validé, avec comme demande de réfléchir à une régionalisation pour la prochaine échéance, ce qui sera effectif en 2023.

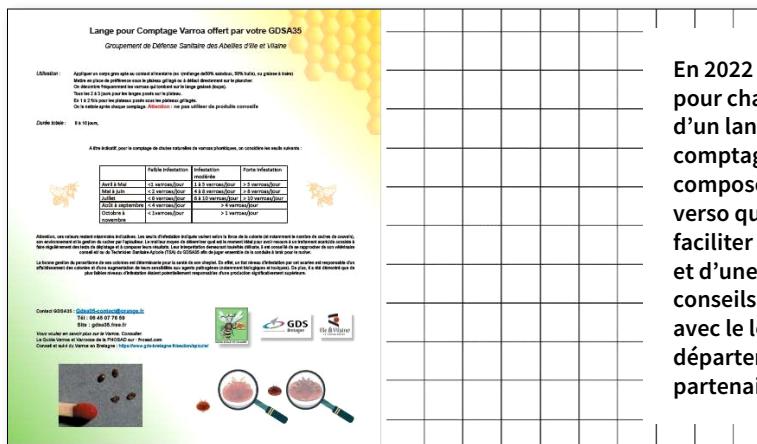
Pour assurer les visites, nous avons formé des TSA qui interviennent sous la responsabilité de notre vétérinaire conseil.

L'OMAA est expérimenté depuis 2018 en Bretagne. Le GDSA35 communique aux apiculteurs les services qu'ils peuvent en attendre. Après des débuts difficiles, la collaboration entre nos structures a progressivement trouvé son équilibre.

2020, la crise liée au Covid 19 n'a pas mis complètement en sommeil l'activité du GDSA35.

À l'initiative de notre secrétaire Joseph Kervella, nous sommes passés d'un envoi postal à une diffusion numérique de nos communications, de la gestion des adhésions, des commandes d'acaricides, ceci afin de garder le contact avec nos adhérents sans mettre en danger les bénévoles qui assuraient les mises sous pli.

En 2022, nos adhérents signataires du PSE ont reçu un lange de comptage du varroa, conçu par nos soins, afin de les sensibiliser à cette pratique indispensable pour le suivi et le traitement sanitaire. Ce support permet de mesurer la pression du varroa et incite à suivre les conseils délivrés par les TSA lors de leurs visites.



**En 2022 : Fourniture pour chaque adhérent d'un lange de comptage des varroas, composé d'une face verso quadrillée afin de faciliter le comptage, et d'une face recto de conseils d'utilisation, avec le logo du Conseil départemental, partenaire du projet.**

En 2024, le frelon asiatique à pattes jaunes, présent depuis 2010, a mobilisé beaucoup de notre énergie. Depuis son arrivée, nous sommes à la recherche de moyens de lutte les plus sélectifs possibles. On garde à l'esprit que nous sommes éleveurs d'abeilles et protecteurs de notre entomofaune.

Nous avons distribué plusieurs modèles de pièges et pratiqué le piégeage de printemps, conjointement avec la FDGDON35<sup>4</sup> et le syndicat des apiculteurs d'Ille-et-Vilaine. Avec, dès le début, la recommandation de retirer les pièges à une date prédefinie.

La FDGDON35 s'est chargée de la destruction des nids et de leur comptabilisation, du référencement des désinsectiseurs afin de mettre un terme aux pratiques déviantes de certains professionnels, et de l'implication des collectivités dans la prise en charge de la destruction des nids.

4 – Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles d'Ille-et-Vilaine.



**La production d'une harpe durable destinée à nos adhérents bretons (2024) a abouti à un modèle apprécié.**

En 2025, la section apicole de GDS Bretagne s'engage dans le Plan national de lutte contre le frelon asiatique à pattes jaunes. Pour accompagner nos adhérents, outre la distribution de pièges agréés, notre association a produit des harpes électriques dont elle a déposé les plans et réservé l'accès à ses apiculteurs ainsi qu'aux adhérents de la section apicole régionale.

Depuis 2001, le rucher école a formé de nombreux apiculteurs(trices), dont certains sont devenus professionnels. Les formateurs peuvent être amateurs aussi bien que professionnels. Cette complémentarité de profils se retrouve également au sein du conseil d'administration et parmi nos adhérents. Grâce à la section apicole de GDS Bretagne et à la mise à disposition d'animateurs salariés, nous renforçons notre présence auprès de l'ensemble de nos adhérents et pouvons mener des actions sanitaires qu'il serait difficile d'assurer uniquement avec des bénévoles.

Le GDSA35 et la Fnosad-LSA5 sont deux associations qui ont été créées dans les mêmes années. Très rapidement, la GDSA35 en devient membre.

Aujourd'hui, la Fédération nationale des Osad (Fnosad-LSA) reste notre principale source d'information sur la santé de l'abeille. C'est pourquoi, le GDSA35 a décidé d'offrir à tous ses adhérents un abonnement d'un an à sa revue, *La Santé de l'Abeille*, pour faire entrer dans chaque rucher cette idée que le devenir sanitaire de l'abeille est une responsabilité collective et que chaque apiculteur en est l'acteur. •